

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : Bernard CLAP (Trigance) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Antoine FAURE (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER ; Magali STURMACHAUVEAU (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI,

1 Porteur de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Antoine FAURE,
1 Porteur de 3 voix : Georges BOTELLA (Conseil régional) à Jean-Charles BORGHINI.

Tarifs des animations pédagogiques du Parc du Verdon sur le domaine de Vaix ou hors les murs- 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la régie de recette mise en place pour la vente

Vu la règle de recette mise en place pour la vente d'animations pédagogiques sur le domaine de Valx
Mise à jour d'élibérations du Bureau en date du 16 juillet 2023 et du 6 juillet 2023 relative au tarif 2023

Vu les délibérations du Bureau en date du 16 mars 2023 et du 6 juillet 2023 relative aux tarifs 2023 des animations pédagogiques

Depuis 2019, le Parc du Verdon développe des animations pédagogiques sur le domaine de Valx. En 2023, une réflexion à propos des tarifs des animations réalisées les week-end et jours fériés ainsi que les tarifs pour les acteurs de type tours opératoires et commerciaux nous ont amené à établir de nouveaux tarifs.

Pour 2024 il est proposé de garder ces tarifs qui nous permettent d'équilibrer les animations que nous proposons. Pour les groupes il y a donc deux tarifs distincts : un tarif préférentiel pour les scolaires, les ACM, les associations à but non lucratif, les collectivités et un tarif pour les CE ou les entreprises.

	Prix de vente aux particuliers			Prix de vente aux groupes En semaine		Prix de vente aux groupes En week-end et férié	
Module d'animation pour la demi-journée	Adulte (dès 16 ans)	Tarif réduit	Enfant (de 5 à 15 ans)	Groupe constitué de scolaires, ACM, association à but non lucratif, collectivité).	Groupe constitué de particuliers, CE, entreprises, associations à but lucratif et commerciaux, tours opérators.	Groupe constitué de scolaires, ACM, association à but non lucratif, collectivités	Groupe constitué de particuliers, CE, entreprises, associations à but lucratif commerciaux, tours opérators
Visites	10,00 €	8,00 €	5,00 €	130,00 €	150,00€	180,00 €	200,00€
Ateliers pédagogiques (avec matières premières)	18,00 €	15,00 €	10,00 €	180,00 €	200,00€	230,00 €	270,00€
Forfait déplacement sur le territoire (communes du Parc) et villes-portes				+40 €	+140 €	+40 €	170 €
Forfait déplacement hors territoire (communes hors Parc)				+40 €	+160 €	+40 €	200 €

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240215-DEL24_02_B1

Gratuité pour les moins de 5 ans

Tarifs par personne et nets de taxes (TVA non applicable)

Tarif de groupe : 15 personnes maximum / 1 seul paiement groupé

A compter de 2024, pour les ateliers qui nécessitent l'achat de contenants (ex : atelier faire ses conserves) il sera simplement demandé aux participants d'apporter leurs contenants.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- approuvent les tarifs de vente 2024 des animations réalisées par le Parc dans le cadre du programme pédagogique de Valx tels que présentés ci-dessus (sans changement par rapport à 2023) ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



DEL24_02_B1_22